

Strasbourg, le 11 juin 2020

Monsieur Frédéric BIERRY
Président du Conseil Départemental du
Bas-Rhin
Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG CEDEX 9

Objet : Geuderthaim, maison Greder

Monsieur le Président,

Notre Société a appuyé la démarche de l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne (ASMA) auprès du tribunal administratif pour annuler le permis de démolir de la maison Greder à Geuderthaim.

Cette requête ayant été rejetée, nous appuyons la demande de compromis de l'ASMA de conservation de la seule partie ancienne de la maison qui ne gênerait en rien les plans du projet d'école.

A cet effet, nous nous tournons vers vous pour aider cette démarche commune auprès de la municipalité de Geuderthaim, démarche qui s'inscrirait dans la continuité des propos que vous avez tenus en conclusion du colloque de 2019 sur la "Maison alsacienne du 21^e siècle". Par le biais des aides financières que le Conseil départemental apporte aux communes, vous pourriez en effet à la fois aider à la préservation de ce patrimoine et inciter le maître d'ouvrage à intégrer le bâti ancien dans des constructions contemporaines sans en faire une verrue.

Avec l'espoir d'être entendu comme il se doit pour la conservation de cette maison représentative du patrimoine régional,

je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.


Jean Jacques SCHWIEN

Président de la SCMHA